

Budget 2023

► Alain JEUNEHOMME

Echevin des Finances,

du Budget et de la Transition énergétique et environnementale



Décembre 2022

BUDGET ORDINAIRE

Le budget 2023 présente un boni de **212,397,25 €**

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Exercice : 2023

Service : Ordinaire

		2021	2022			2023
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2021						
Droits constatés nets (+)	1	41.056.552,14				
Engagements à déduire (-)	2	40.648.686,87				
Résultat budgétaire au 01/01/2022 (1 – 2)	3	407.865,27				
Budget 2022						
Prévisions de recettes	4		42.857.341,56	-150.000,00	42.857.341,56	
Prévisions de dépenses (-)	5		42.809.623,09	-150.000,00	42.809.623,09	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2023 (4 + 5)	6		47.718,47	0,00	47.718,47	
Budget 2023						
Prévisions de recettes	7					42.515.144,54
Prévisions de dépenses (-)	8					42.302.747,29
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2024 (7 + 8)	9					212.397,25

Fonds de Réserve Ordinaire :

Le FRO représente le véritable bas de laine de la commune, il reste inchangé depuis plusieurs exercices à 1.440.000,00 €.

Au budget 2023, les provisions ont été augmentées et s'élèvent à un montant de **4.449.905,57 € et ne sont pas impactées.**

Cette provision est la conséquence d'une accélération de traitement du prélèvement et transfert de l'impôt du Fédéral vers la commune; ce qui nous octroie, de manière unique, un montant supplémentaire. Afin de prévoir et lisser la diminution en 2024, il a été décidé la constitution d'une provision

Mouvement des réserves et provisions							
Intitulé	Compte général	Dispo. compte 2021	Dispo. présumé 2022	Dotation prévue en 2023		Utilisation prévue en 2023	Solde présumé à la clôture 2023
				Prélèvt du serv.ordi.	Prélèvt du serv.extra.		
FRO	14104	1.440.000,00	1.440.000,00				1.440.000,00
FRE	14105	127.814,20	22.433,87	2.000.000,00		2.030.387,44	575.471,91
Prov°	16000	3.549.905,57	3.549.905,57	900.000,00			4.449.905,57

Tableau récapitulatif Budget ordinaire

	Compte 2021	Budget initial 2022	Budget 2023
DEPENSES ORDINAIRES			
Personnel (*)	14.216.064,88 €	16.548.492,43 €	18.759.256,63 €
Fonctionnement	3.857.004,90 €	5.877.015,91 €	6.350.420,16 €
Transferts	9.306.781,18 €	9.487.316,11 €	10.313.740,90 €
Dette	4.019.287,57 €	3.970.984,92 €	3.826.571,73 €
Prélèvements			
Total (exercice propre)	31.399.138,53 €	35.883.809,37 €	39.249.989,42 €
Exercices antérieurs	1.076.640,91 €	140.127,34 €	152.757,87 €
Prélèvements		3.750.000,00 €	2.000.000,00 €
Total général	32.475.779,44 €	39.773.936,71 €	42.302.747,29 €
RECETTES ORDINAIRES			
Prestation	2.019.505,60 €	2.457.748,52 €	3.123.739,88 €
Transferts (*)	36.759.192,37 €	35.755.532,44 €	38.686.978,49 €
Dette	557.943,53 €	754.503,35 €	656.707,70 €
Provisions			
Total (exercice propre)	39.336.641,50 €	38.967.784,31 €	42.467.426,07 €
Exercices antérieurs	1.719.910,64 €	975.597,83 €	47.718,47 €
Prélèvements			
Total général	41.056.552,14 €	39.943.382,14 €	42.515.144,54 €
Evolution des résultats	2022	2022	2023
Exercice propre		3.083.974,94 €	2.317.436,65 €
Global		169.445,43 €	212.397,25 €

Dépenses :

Dépenses en frais de Personnel : = **18.759.256,63 €**

L'inflation a lourdement impacté ce budget, puisqu'en plus des 4 indexations de 2022 qui seront supportées sur une année pleine, 3 indexations sont prévues pour l'exercice 2023

*La politique menée en matière de personnel sera, en 2023,
dans la même ligne qu'en 2022 :*

- Pas de remplacements de membres de personnel,
- Evolutions de carrière des agents en place prises en compte,
- Remplacements uniquement en raison des besoins impérieux des services.

> Préservation de l'emploi
et non licenciement pour raison économique !

Dépenses de Fonctionnement :

= **6.350.420,16 €** (contre 5.877.015,91 € au Budget initial 2022).

Dépenses de transferts :

On note l'évolution suivante : **10.313.740,90 €** en 2023, contre 9.487.316,11 € au Budget initial 2022.

	2022	2023
CPAS	2.856.258,70 €	3.149.735,21 €
Zone de police	2.724.305,00 €	2.995.865,49 €
RCA	620.100,00 €	850.798,00 €

Dépenses de dettes :

= **3.826.571,73 €** en 2023 (contre 3.970.984,92 € au Budget initial 2022).

BUDGET EXTRAORDINAIRE

		2021	2022			2023
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2021						
Droits constatés nets (+)	1	10.317.015,90				
Engagements à déduire (-)	2	13.193.020,50				
Résultat budgétaire au 01/01/2022 (1 – 2)	3	-2.876.004,60				
Budget 2022						
Prévisions de recettes	4		24.211.103,28		24.211.103,28	
Prévisions de dépenses (-)	5		24.211.103,28		24.211.103,28	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2023 (4 + 5)	6					
Budget 2023						
Prévisions de recettes	7					24.359.543,96
Prévisions de dépenses (-)	8					24.359.543,96
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2024 (7 + 8)	9					

Lignes de force du BE 2023 :

- Achats de bâtiments divers : 1.500.000,00 € subventionnés à due concurrence par le droit de tirage de la Wallonie. Le montant vient compléter ce qui n'avait pas été réalisé en 2022
- Frais de démolition : 500.000,00 € également subventionnés, de même que l'étude de ces démolitions (droit de tirage)
- Rénovation du parking arrière du casino : 1.200.000,00 € subventionnés en totalité
- Pavillon du parc communal d'Embourg : 500.000,00 €
- Rénovation de l'Echevinat des travaux : 2.000.000,00 €
- Diverses rénovations sont également prévues : passerelle de Hauster, site de la Rochette, école de Chaudfontaine, Echevinat de la Culture, Echevinat des Affaires sociales,

Pour 2023, les projets portent sur un montant de 24.359.250,54 €, avec une recette de subventions de 11.813.122,00 €. La part communale, quant à elle, est de 11.029.060,10 €

CONCLUSIONS :

Budget extraordinaire :

- dégager les crédits pour la reconstruction et les réaménagements nécessaires pour que les stigmates des inondations disparaissent le plus vite possible.
- maintenir une politique d'investissement dans des projets de qualité mais non liés aux inondations.

Budget ordinaire : politique prudente et volontariste

- budgets de fonctionnement et de personnel : proposer des services optimaux aux citoyens ;
- un plan « énergie » permettra de limiter au max l'impact de la crise énergétique actuelle ;
- Le versement, en 2023, de 14/12^{ème} du montant des additionnels IPP = augmentation conséquente des recettes.
- 900.000,00 € a été mis en provision afin d'anticiper une éventuelle diminution des recettes IPP en 2024.

Les défis sont nombreux et importants en cette année 2023 mais comme par le passé, nous avons fait le choix de l'équilibre budgétaire parce que c'est de saine gestion mais aussi parce que cela préserve l'autonomie communale.